

Services aux enfants handicapés

Soutiens
aux familles
des enfants
handicapés



LE PROGRAMME

Que sont les Services aux enfants handicapés?

Ce programme, offert par Familles Manitoba, appuie les familles qui élèvent un enfant (ou des enfants) ayant une déficience développementale ou physique afin de répondre aux besoins additionnels qu'elles pourraient avoir.

Comment est-ce que le Programme des services aux enfants handicapés aide les familles?

Le Programme des services aux enfants handicapés propose un ensemble de ressources et de soutiens aux parents pour les aider à s'occuper de leur enfant chez eux dans leur propre communauté, où les enfants grandissent et s'épanouissent.

Mon enfant est-il admissible?

Les enfants de moins de 18 ans qui vivent au Manitoba avec leur famille naturelle, adoptive ou élargie sont admissibles. Les enfants admissibles doivent aussi avoir un diagnostic médical confirmant au moins l'une des conditions suivantes :

- déficience intellectuelle;
- retard de développement;
- trouble du spectre autistique;
- déficience physique permanente;
- forte probabilité de retard du développement en raison d'une condition préexistante.

*Aux fins de la présente brochure, le mot « parent » est utilisé pour représenter un membre de la famille biologique, adoptive ou élargie qui s'occupe d'un enfant de moins de 18 ans à son domicile.



Comment dois-je soumettre ma demande?

Certaines familles sont aiguillées vers le Programme des services aux enfants handicapés par des professionnels de la santé, une école ou une garde d'enfants. Vous pouvez aussi présenter une demande en visitant www.gov.mb.ca/fs/cds/index.fr.html ou en communiquant avec le bureau des Services aux enfants handicapés de votre collectivité. (Voir la liste à la dernière page)

Remarque : toutes les demandes doivent contenir une confirmation écrite du diagnostic de l'enfant.



Que se passe-t-il ensuite?

Si votre enfant est admissible au programme, un travailleur des Services aux enfants handicapés communiquera avec votre famille afin d'étudier votre situation particulière, et il vous parlera de vos préoccupations en termes de besoins, d'objectifs et de soins. Il vous fournira des renseignements sur les soutiens pouvant être obtenus grâce aux Services aux enfants handicapés et à d'autres agences, comme des établissements d'aide à l'enfant, des écoles et des organismes bénévoles.

Le travailleur peut aussi vous aider à organiser les services dont vous avez besoin et, tant que votre enfant est admissible au Programme des services aux enfants handicapés, un travailleur peut continuer d'appuyer votre famille jusqu'à ce que votre enfant ait 18 ans ou que vous n'ayez plus besoin des services offerts.

LES SERVICES

Le Programme des services aux enfants handicapés offre une vaste gamme de services et de soutiens. Beaucoup de ces services peuvent être offerts à domicile, à la garderie, à l'école ou à un autre endroit choisi par le thérapeute ou par un travailleur des Services aux enfants handicapés.

*Remarque : le nombre et la fréquence des services offerts dépendent de l'admissibilité, de l'évaluation des besoins, ainsi que des ressources du Programme disponibles.

Service de soins de relève

La relève est une pause face aux exigences tout à fait uniques que représentent les soins à un enfant handicapé. La relève est proposée aux parents qui ont besoin d'une pause de courte durée, et peut être fournie au domicile de l'enfant ou en dehors de celui-ci. Une infirmière autorisée peut fournir des soins de relève pour les enfants ayant des besoins médicaux complexes et permanents, par le truchement de l'office régional de la santé local.

Thérapie

Les enfants qui ont besoin de services de thérapie seront aiguillés vers le service central de réception des demandes de leur région pour l'**Initiative de thérapie pédiatrique**. Les familles peuvent aussi présenter une demande. Les thérapies auxquelles les enfants peuvent avoir accès incluent l'ergothérapie, la physiothérapie, l'orthophonie et l'audiologie. Pour plus de renseignements, veuillez consulter www.sscy.ca/fournisseurs-de-soins-et-familles/initiative-de-therapie-pediatrique/?lang=fr



Services de développement de l'enfant pour les enfants d'âge préscolaire

Les employés des services de développement de l'enfant déterminent avec les parents les forces et les objectifs de l'enfant. Ils enseignent aux parents et aux aidants naturels des moyens d'aider l'enfant à se développer et à apprendre de nouvelles compétences.

Services relatifs à l'autisme

Services externes pour enfants autistiques : ce programme enseigne aux parents et aux aidants naturels des méthodes d'intervention relative à l'autisme qui sont personnalisées et flexibles. Des spécialistes de l'autisme travaillent en étroite collaboration avec les employés des services de développement de l'enfant afin d'offrir ce service.

Analyse appliquée du comportement (AAC) : des programmes fondés sur les principes de l'AAC sont proposés aux enfants présentant des troubles diagnostiqués du spectre autistique. Les programmes sont personnalisés et des stratégies comportementales sont utilisées pour enseigner des compétences dans un certain nombre de domaines.

Services de thérapie comportementale

Des spécialistes du comportement peuvent évaluer les comportements difficiles de l'enfant et, avec la famille, élaborer un plan qui répond aux besoins de l'enfant.

Programmes de maintien des compétences pendant l'été

Le Programme des services aux enfants handicapés peut aider les enfants d'âge scolaire à maintenir leurs compétences pendant les mois d'été, en fournissant les soutiens dont les enfants ont besoin pour avoir accès à des programmes et à des activités qui favorisent ce qu'ils ont appris pendant l'année scolaire.



Services de garde après l'école pour les adolescents

Des services de garde après l'école peuvent être offerts aux adolescents qui ne peuvent plus avoir accès à des services de garde de jour mais qui ont besoin d'être surveillés en dehors des heures d'école, quand leurs parents sont au travail, à l'école ou dans un programme de formation.



Fournitures, équipement et modifications à une maison ou à un véhicule

Le Programme des services aux enfants handicapés peut fournir du financement de base pour certains équipement, fournitures et modifications à une maison ou à un véhicule. Ces soutiens sont fournis par le truchement des Services de soutien aux personnes malades ou handicapées. Pour plus de renseignements sur ce qui est offert, visitez le site www.gov.mb.ca/fs/dhsu/index.fr.html



Transport

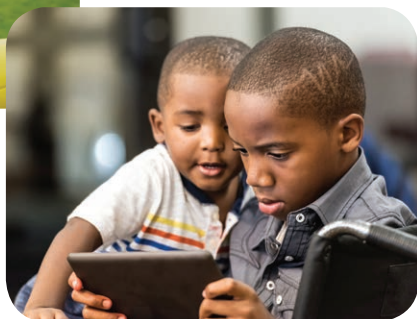
Les familles peuvent recevoir du soutien financier pour couvrir les coûts de transport pour se rendre aux rendez-vous médicaux de leur enfant et en revenir, et les coûts d'autres services spécialisés. Ce service est principalement fourni aux familles des régions rurales et du Nord du Manitoba.

Quelles sont les limites de ces services?

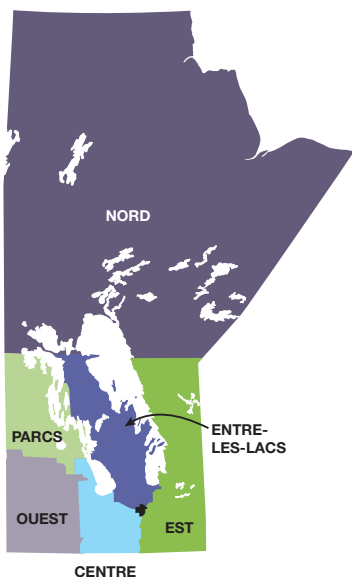
Le Programme des services aux enfants handicapés reconnaît que la situation de chaque famille est différente et évalue les besoins de chaque famille individuellement. Le nombre et la fréquence des services que reçoit une famille dépendent de l'admissibilité, de l'évaluation des besoins, ainsi que des ressources du Programme disponibles.

À qui puis-je m'adresser pour obtenir plus de renseignements?

Pour obtenir plus de renseignements sur le Programme des services aux enfants handicapés, veuillez communiquer avec le bureau du Programme de votre collectivité.



SERVICES AUX ENFANTS HANDICAPÉS BUREAUX



RÉGION DU CENTRE

Bureau régional

290, rue North Railway
Morden (Manitoba) R6M 1Z7
Téléphone : 204 822-2861
Télécopieur : 204 822-2879
Sans frais : 1 888 310-0568

Bureau de zone communautaire

25, rue Tupper Nord
Portage-la-Prairie (Manitoba)
R1N 3K1
Téléphone : 204 239-3092
Télécopieur : 204 239-3198
Sans frais : 1 866 513-2185

RÉGION DE L'EST

Bureau régional

20, 1^{re} Rue Sud, C. P. 50
Beausejour (Manitoba) R0E 0C0
Téléphone : 204 268-6028
Télécopieur : 204 268-6222
Sans frais : 1 866 576-8546

Bureau de zone communautaire

323, rue Main, bureau 242
Steinbach (Manitoba) R5G 1Z2
Téléphone : 204 346-6390
Télécopieur : 204 326-9948
Sans frais : 1 866 682-9782

RÉGION D'ENTRE- LES-LACS

Bureau régional

446, rue Main, bureau 101
Selkirk (Manitoba) R1A 1V7
Téléphone : 204 785-5106
Télécopieur : 204 785-5321
Sans frais : 1 866 475-2015

RÉGION DU NORD

Bureau régional

Immeuble provincial
3^e Rue et avenue Ross, C. P. 2550
The Pas (Manitoba) R9A 1M4
Téléphone : 204 627-8311
Télécopieur : 204 627-5792
Sans frais : 1 866 443-2292

Bureau de zone communautaire

59, promenade Elizabeth, C. P. 5
Thompson (Manitoba) R8N 1X4
Téléphone : 204 677-6570
Télécopieur : 204 677-6517
Sans frais : 1 866 677-6713

Bureau de zone communautaire

143, rue Main, bureau 102
Flin Flon (Manitoba) R8A 1K2
Téléphone : 204 687-1700
Télécopieur : 204 687-1708
Sans frais : 1 866 443-2291

RÉGION DES PARCS

Bureau régional

27, 2^e Avenue S.-O., bureau 309
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5
Téléphone : 204 622-2035
Télécopieur : 204 638-3278
Sans frais : 1 866 355-3494

Bureau de zone communautaire C. P. 997

1431, rue First Nord
Swan River (Manitoba) R0L 1Z0
Téléphone : 204 734-3491
Télécopieur : 204 734-5615
Sans frais : 1 866 269-6498

RÉGION DE L'OUEST

340, 9^e rue, bureau 229
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
Téléphone : 204 726-6336
Télécopieur : 204 720-7711
Sans frais : 1 866 726-6438

RÉGION DE WINNIPEG

111, rue Rorie, bureau 2
Winnipeg (Manitoba) R3B 3N1
Téléphone : 204 948-4001
Télécopieur : 204 948-4511

Centre SSCY

1155, avenue Notre Dame
Winnipeg (Manitoba) R3E 3G1
Téléphone : 204 945-0290 ou
204-945-0327
Télécopieur : 204 948-4788

SERVICES DE SOUTIEN AUX PERSONNES MALADES OU HANDICAPÉES

114, rue Garry, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4
Téléphone : 204 945-4393
Télécopieur : 204 945-1436
Sans frais : 1 877 587-6224
Courriel :
disandhealthsupports@gov.mb.ca
Site Web : www.gov.mb.ca/fs/dhsu/index.fr.html

SERVICES DE SOUTIEN AUX FAMILLES

Centre SSCY
1155, avenue Notre Dame
Winnipeg (Manitoba) R3E 3G1
Téléphone : 204 945-0327 ou
204 945-8311
Télécopieur : 204 948-4788

Services aux enfants handicapés

Les parents et les membres de la famille sont les personnes les plus importantes dans la vie d'un enfant, et les parents sont les mieux placés pour connaître les besoins de leur famille et de leur enfant.

Pour plus de renseignements, veuillez
communiquer avec

Services aux enfants handicapés

Téléphone : 204 945-5898

[cgs@gov.mb.ca](mailto:cds@gov.mb.ca)

gov.mb.ca/fs/cds/index.fr.html

Disponible en d'autres formats, sur demande.